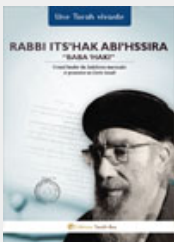




## Traité Mena'hot

### Michna 2 - Chapitre 1

אַחַת מִנְחַת חוּטָא וְאַחַת כָּל הַמִּנְחוֹת,  
שְׁקֵמָצָן זָר, אוֹנֵן, טְבוּל יוֹם,  
מְחַסֵּר בְּגָדִים, מְחַסֵּר כְּפוּרִים,  
שֶׁלֹּא רְחוּץ יָדַיִם וְרַגְלָיִם,  
עָרֵל, טָמֵא, יוֹשֵׁב,  
עוֹמֵד עַל גִּבֵּי כְלִים,  
עַל גִּבֵּי בִהְמָה,  
עַל גִּבֵּי רַגְלֵי חֵבְרוֹ,  
פָּסוּל.  
קֵמֵץ בְּשִׂמְאֵל,  
פָּסוּל;  
בֵּן בְּתִירָא אוֹמֵר:  
יִחְזִיר, וַיִּחְזֹר וַיִּקְמֵץ בִּימִין.  
קֵמֵץ וְעָלָה בִּידוֹ צָרוֹר,  
אוֹ גֶרְגִּיר מֶלֶח,  
אוֹ קֶרֶט שֶׁל לְבוֹנָה,  
פָּסוּל;  
מִפְּנֵי שְׂאֵמָרוֹ:  
הַקֵּמֵץ הַיֵּתֵר וְהַחֲסֵר, פָּסוּל.  
אֵיזֶהוּ הַיֵּתֵר?  
שְׁקֵמָצוֹ מִבֶּרֶךְ;  
וְחֲסֵר,  
שְׁקֵמָצוֹ בְּרֵאשֵׁי אֲצָבָעוֹתָיו.  
כִּיצַד הוּא עוֹשֶׂה?  
פוֹשֵׁט אֶת אֲצָבָעוֹתָיו עַל פֶּסֶדוֹ:



### Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



L'offrande de farine d'un pécheur, ainsi que toutes les autres offrandes de farine dont l'offrande [est faite] par un non-Kohen, [ou par un Kohen] en deuil, [c'est-à-dire dont le parent est décédé et n'a pas encore été enterré, ou par un Kohen rituellement impur] qui s'est immergé ce jour-là [et qui attendait la tombée de la nuit pour que le processus de purification soit achevé, ou par un Kohen] qui ne porte pas les vêtements [de Kehouna requis, ou par un Kohen] qui n'a pas encore [apporté] d'offrande expiatoire [pour achever le processus de purification, ou par un Kohen] qui ne s'est pas lavé les mains et les pieds [de l'eau du bassin avant d'accomplir le service du Temple, ou par] un [Kohen incirconcis, ou par] un Kohen rituellement impur, [ou par un Kohen qui a fait la poignée en étant] assis [ou en étant] debout, [non pas sur le sol du Temple, mais] sur des ustensiles, ou sur un animal, ou sur les pieds d'une autre [personne : dans tous ces cas, l'offrande de farine est] impropre [au sacrifice. Si le Kohen] a fait la poignée avec [sa main] gauche, [l'offrande de farine est] impropre. Ben Bétéra dit : Il doit remettre [la poignée dans le récipient qui contient l'offrande] et la retirer de nouveau, [cette fois] avec [la main] droite. [Si le Kohen] retire la poignée [de farine] et qu'une pierre, un grain de sel ou une pincée d'encens ressort de sa main, [l'offrande est impropre à la] consommation car [les Sages] ont dit : La poignée qui est trop grosse ou qui manque est impropre à la consommation. [La présence d'un de ces éléments étrangers dans la poignée signifie que la mesure requise de farine manque]. Et quelle est la [poignée trop grosse ? C'est celle] dont il retire la poignée qui déborde [mevorats] [d'une manière dont ses doigts ne tiennent pas la farine]. Et [quelle est la poignée] manquante ? [C'est celle] dont il retire la poignée avec le bout des doigts. Comment [le Kohen] effectue-t-il [le retrait d'une poignée ?] Il étend ses doigts sur la paume de sa main.



## Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)